

Nature de l'acte :

**DECISION N° 2026 70**

Mis en ligne le 17.04.26...

Transmis le 17.04.26..

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE ROBERT HOSSEIN À LA RÉGION OCCITANIE -  
NOVEMBRE 2026**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°6 en date du 27 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de « décider du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant la demande de la Région Occitanie d'utiliser l'espace Robert Hossein pour l'organisation d'un salon Id Métiers,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition l'espace Robert Hossein à la Région Occitanie pour l'organisation d'un salon Id Métiers,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De mettre à disposition à titre précaire et révocable au bénéfice de la Région Occitanie l'espace Robert Hossein sis 19 Av. Alexandre Marqui, 65100 Lourdes pour le salon Id Métiers qui aura lieu les 19 et 20 novembre 2026.

**ARTICLE 2** : La mise à disposition est conclue selon le planning pré-défini suivant :  
- Montage et démontage du salon : du lundi 16 au vendredi 20 novembre 2026 de 07h à 18h,  
- Salon Id Métiers : jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2026 de 9h30 à 16h.

**ARTICLE 3** : La mise à disposition est conclue à titre gratuit.

**ARTICLE 4** :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 17 Avril 2026



Thierry LAVIT, ,

Le Maire de Lourdes